



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 février 2015
18 heures 30

AS/SL

N° 001804

Service des Marchés
Publics - Signature
des marchés à
conclure avec les
attributaires désignés
par la commission
d'appel d'offres du 22
janvier 2015 pour les
marchés à bons de
commande de
fourniture de denrées
alimentaires et
boissons destinées à
la cuisine centrale de
la ville d'Apt, années
2015 à 2017.

Affiché le :

Le mardi 17 février 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS : Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Dans le cadre de la mise en concurrence européenne et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offre en date du jeudi 22 janvier 2015, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés ci-après détaillés dans les conditions et limites fixées par le Code des marchés publics :

Définition de l'étendue du besoin à satisfaire : Marché à bons de commande de fourniture de denrées alimentaires et boissons destinées à la cuisine centrale de la ville d'Apt, années 2015 à 2017.

Volume indicatif du marché : Le nombre de repas servis est d'environ 112 800 par an.

Durée du marché : Jusqu'au 31 octobre 2015, renouvelable, par décision expresse du pouvoir adjudicateur, DEUX fois, jusqu'au 1er novembre 2016 puis jusqu'au 31 décembre 2017. Les marchés prendront fin définitivement le 31 décembre 2017. La décision expresse de reconduction par le pouvoir adjudicateur, devra intervenir quatre mois avant l'échéance du terme. La Commune d'Apt envisage de mutualiser ses achats de denrées alimentaires avec le Centre Hospitalier du Pays d'Apt à compter du 1er novembre 2015. Si cette mesure était adoptée, les marchés ne seront pas reconduits à l'issue du premier terme.

Nature du marché : Marché alloti à Bons de Commande passé sans minimum, ni maximum contractuels.

Estimation totale et indicative par an : Minimum : 100 000 €HT / Maximum : 200 000 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21-6.

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 33, 57, 58 et 59.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 430 paru dans le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) n° 207 B du 28 octobre 2014, et l'avis rectificatif n° 234 paru dans le BOAMP n°210 B du 31 octobre 2014.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2014/S 207-366476 publié au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 28 octobre 2014 et l'avis rectificatif n° 2014/S 211-373214 publié au JOUE le 1^{er} novembre 2014.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Prend connaissance du rapport d'analyse des offres ci-annexé à la présente et portant classement des offres économiquement les plus avantageuses en application du ou des critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de la consultation.

Autorise Monsieur le Maire d'Apt à signer chaque marché dont l'objet, le montant et l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'offres sont indiqués ci-après :

Lots	Nature des lots	Estimation annuelle non-contractuelle		Attributaire
		Minimale (€HT)	Maximum (€HT)	
1	Produits surgelés poissons et viandes	16 000	45 000	DAVIGEL
2	Produits surgelés légumes et divers	18 000	35 000	DAVIGEL
3	Volailles fraîches	2 500	8 000	SDA
4	Agneau et bœuf	3 000	10 000	BOVIANDE
5	Porc frais et charcuteries	6 200	15 000	DAVIGEL
6	Fruits et légumes frais	13 300	20 000	POMONA TERREAZUR
7	Épicerie, biscuiterie, goûters	24 000	37 000	POMONA EPISAVEUR
8	Produits laitiers	17 000	30 000	DISTRISUD

Autorise Monsieur le Maire d'Apt à signer les marchés tels que définis dans la présente délibération et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL